

CDP Cadre logique du projet

VISION REGIONALE	VISION CANTONALE	OBJECTIFS REGIONAUX	OBJECTIFS CANTONAUX
Le cadre de vie privée et professionnelle des habitants a été amélioré et l'usage touristique renforcé dans la plaine du Rhône entre St Léonard et Sierre.	Contribuer aux conditions cadre du développement de la plaine par un réaménagement du Rhône garantissant les fonctions du fleuve (sécurité, environnement, socio-économie) de manière durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Nature • Loisirs et tourisme (espaces publics) • Arts et métiers et industrie • Aménagement du territoire et infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Nature • Loisirs et tourisme (espaces publics) • Arts et métiers et industrie • Aménagement du territoire et infrastructures
OBJECTIF COREPIL 2020	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	FACTEURS EXTERNES
Mettre en œuvre un Concept régional de développement de la plaine (CDP) sur le territoire de la plaine de Sierre Région	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmations officielles de validation • Réalisations concrètes sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste de principes généraux et sectoriels 	
RESULTATS ATTENDUS 2007			
1. Un cahier des charges rassemble les principes à respecter pour la rédaction du CDP	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cahier des charges 	<ul style="list-style-type: none"> • Charte du CDP • Objectifs du CDP avec indicateurs • Listes de principes (contraintes et enjeux) à respecter • Carte et description des zones à enjeux • Principes de coordination avec la démarche cantonale Rhône 3 • Table des matières du CDP • Budget du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les partenaires valident le cahier des charges
2. Un Concept régional de développement de la plaine (CDP) a été rédigé et mis en consultation. Il s'agit d'un document de balisage (planification stratégique: espace, organisation du territoire, économie), qui met en cohérence les aspirations régionales et la démarche cantonale Rhône 3.	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un CDP • Existence d'un Plan d'actions qui comprend cinq fiches d'actions primordiales • Cohérence entre le CDP et le projet R3 (PS, REC, BR, ...) • Mise en consultation du PAR3 accompagné du CDP-Vs (synthèse des CDP régionaux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Document CDP • Document Plan d'actions avec estimation des coûts • Fiches d'actions concernant les 5 actions primordiales • Interactions entre le CDP et le projet R3 (Plan Sectoriel, Variantes préliminaires, Variantes optimisées, Pré-consultation) • Analyse de la compatibilité du PAR3 avec les principes (contraintes et enjeux) du cahier des charges 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les partenaires valident le CDP • Le PAR3 est validé • L'Etat et les bureaux mandatés tiennent compte du CDP dans la mise en œuvre du projet R3
3. Deux actions primordiales ont été planifiées en détail (planification opérationnelle).	<ul style="list-style-type: none"> • Document de planification de détail de 2 actions prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de projet (« business plans ») des deux actions prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les partenaires valident le CDP • Les partenaires concernés mettent en route la réalisation des actions prévues
4. Un Projet de développement de la plaine (PDP) de Sierre Région (PARP, LPR, intégration PAR3) a été rédigé et est en voie d'approbation.	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un Projet de développement de la plaine (PDP) de Sierre Région • Procédure d'approbation lancée 	<ul style="list-style-type: none"> • Document Projet de développement de la plaine (PDP) de Sierre Région • Lettre de transmission aux communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les partenaires valident le Projet de développement de la plaine (PDP) • Les partenaires concernés lancent la mise en œuvre du PDP (PAZ-RCC, ev. AFI, projets socio-économiques)

CDP Cadre logique du projet

Légende :

CDP	Concept de développement de la plaine de Sierre région
CDP-Vs	Concept de développement de la plaine valaisanne
R3	Troisième correction du Rhône
PS	Plan sectoriel qui réserve les terrains disponibles pour le projet
PAR3	Plan d'aménagement de la troisième correction du Rhône
REC	Réseau écologique cantonal
BR	Balisage relationnel
PDP	Projet de développement de la plaine
PAZ	Plan d'aménagement de zone
RCC	Règlement communal des constructions
AFI	Amélioration foncière intégrale
PARP	Plan d'aménagement régional de la plaine
LPR	Loi sur la politique régionale